

Réactualisation AFGSU NIVEAU 2 (ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE)

CONTEXTE

Créée par l'arrêté du 3 mars 2006 et actualisée par l'arrêté du 30 décembre 2014, la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (dispensée selon 2 niveaux, en fonction des catégories de professionnels) sensibilise les personnels d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral aux gestes et soins de première urgence ainsi qu'à la gestion des crises sanitaires.

La circulaire du 31 décembre 2007 recommande que tous les salariés des établissements sanitaires et médico-sociaux soient en possession de cette attestation.

La version 4-2014 de la démarche de certification en fait un critère de qualité.

DUREE

7 heures réparties sur 1 jour

PUBLIC VISE

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de Santé Publique qui exercent dans un établissement de santé, une structure de soin, un établissement ou en structure à caractère médico-social (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmiers, masseur-kinésithérapeute, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs en électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical, audio prothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaire de puériculture, ambulanciers, auxiliaire ambulancier, conducteur ambulancier, assistant dentaire) ainsi que les aides médico-psychologiques titulaire de l'AFGSU niveau 2 depuis maximum 4 ans.

OBJECTIFS

- Identifier une urgence médicale potentielle ou vitale et assurer sa prise en charge seul ou en équipe en utilisant des techniques non invasives, jusqu'à l'arrivée d'une équipe d'aide médicale d'urgence.
- Connaître les risques et les plans de réponse institutionnelle (dispositif ORSAN) concernant la prise en charge des malades ou des situations d'exception au sein d'un établissement.
- S'intégrer dans la mise en œuvre de plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée.



CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nos Sites : AIX | AVIGNON | MARSEILLE | NICE | OLLIOULES

CONTENU	<p>Programme conforme à l'arrêté du 30 décembre 2014</p> <p>Urgences vitales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers pratiques• Actualité sanitaire et scientifique <p>Urgences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers pratiques• Actualité sanitaire et scientifique <p>Risques collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Actualité sanitaire et scientifique
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">• Exposés interactifs• Simulations sur mannequins• Essais erreurs• Questionnement et analyse de pratique avec les participants
EVALUATION VALIDATION	<p>Attestation de réactualisation nominative de suivi remise à chaque participant sous réserve de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présence à la totalité des séquences <p>Réactualisation à prévoir dans les 4 ans.</p>
INTERVENANT	<p>Professionnel de santé habilité à dispenser la formation aux Gestes et Soins d'Urgence</p>

